

## REUNION DU COMITE SYNDICAL Le 11 Juillet 2017

Date de convocation du Comité : 05 Juillet 2017

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 05 juillet,

Le 11 Juillet 2017 à 08h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

**Etaient présents :**

Le Président Jean-René RABILLOUD, Robert BALLEFIN, vice-président, Roland SEIGLE, vice-président, Raymond CONTASSOT, membre du bureau, Charles NECTOUX, Roger MILLY

**Etaient absents :**

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle - CARRON Michel – DIAS Olivier – CUISENIER Laurent

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-Yves – BEAUGHON Gérard

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée – COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

VISCOGLIOSI Georges – PETITHOMME François

Commune de FRONTONAS

Georges PIROIRD

Commune de l'ISLE D'ABEAU

ROBERT Joseph – GRZYWACZ Pascal

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine – ALLAGNAT Henri-Denis

Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

THEBAULT Jean-Pierre – ARCHER Cyril

Commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL

BALLY Louis

Commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Henri HOURIEZ

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck – VARNET Jean-Luc

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique

Commune de SERMERIEU

AUZIMOUR HELENE – YNNA René

Commune de SOLEYMIEU

CARRIOT Sylvain – CHAPOT Robert

Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU

PAVIET SALOMON André – MOREL Philippe

Commune de TREPT

ROYBIN Serge – CECILLON Stéphane

Commune de VAULX MILIEU

RIVOIRE Gérard (Excusé) – METTEM Yves (Excusé)

Commune de VENERIEU

ROJON Philippe – ODET Bernard

Commune de VILLEFONTAINE

GUETAT Christian

Commune de LA VERPILLIERE

LEGRAIN Ludovic – BOUVIER Serge

**Ordre du Jour**

➤ Approbation délibérations comité syndical des 04 et 11 Mai 2017

➤ Ressources Humaines :

- Avancement de grade des agents
- Formation continue agent terrain

➤ Informations diverses :

- Courrier EPORA
- Logiciel redevances syndicales : CAPI
- Litige Amandine ROUX

➤ Dossiers technicien rivières

- Points travaux agents
- Plan aménagement forestier
- Chantier génie végétal

➤ Dossier chargée de projets

- Locaux
- Proposition achat canal sur LA VERPILLIERE
- Point rencontre avec le sous-préfet

➤ Questions diverses

## **APPROBATION DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DES 04 & 11 MAI 2017**

**Rapporteur Jean-René RABILLOUD**

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les personnes qui se sont présentées à deuxième séance et demande à Séverine d'effectuer l'appel.

Les différents points à l'ordre du jour lors des conseils syndicaux des 04 et 11 mai sont présentés au conseil syndical :

- Décision Modificative n° 1
- Revalorisation indemnités des élus
- Reclassements indiciaires catégorie A & C
- Avancement échelon
- Présentation document unique
- Vêtements de travail et Equipements de protection individuel
- Inventaire trousse de secours
- Véhicules
- Téléphonie
- Locaux
  - Prêt aménagement locaux
  - Electricité
  - Nettoyage de l'atelier et vidage des fosses
  - Aménagement atelier par les agents avant le déménagement
- Voie verte
- Contrat vert & bleu
- DIG SIM
- Points agents
- Cartographie
- Peupliers
- Travaux
- Animations
- Convention de passage ST SAVIN
- Mise en place d'une clôture parcelle Port de l'Ile
- Panneaux interdiction véhicules moteurs sur la commune de VENERIEU
- Mise en place d'un miroir sur SALAGNON
- Questions diverses

Aucun commentaire et aucune question n'étant apportés, les comptes rendus des comités syndicaux des 04 et 11 mai sont adoptés à l'unanimité.

### **I – DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

#### **AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS – Délibérations n° 11/2017 – 12/2017**

**Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine**

Le Président rappelle au comité syndical que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil syndical, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Deux agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade au 01 janvier 2017. Les deux dossiers ont été présentés et validés par la Commission Administrative Paritaire le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées :

- Responsabilités de plus en plus importantes au niveau administratif
- Gestion du service administratif seule et en autonomie : Ressources humaines, Secrétariat, Finances et comptabilité, Redevances syndicales, Divers dossiers concernant l'avenir de la structure
- Spécialisation pour l'agent de terrain en génie végétal pour la restauration de berges

Le Président propose au comité syndical la création de deux emplois :

- Adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe
- Adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe

pour assurer les missions de Responsable du service administratif et agent polyvalent de terrain /Conducteur de travaux.

Séverine précise que l'agent de terrain connaîtra son dernier avancement de grade au sein du Syndicat des marais, la structure étant petite, il ne s'avère pas possible de promouvoir cet agent sur un grade de catégorie B. Si l'agent souhaite évoluer vers un grade de catégorie B il sera amené à changer de structure.

Le Conseil Syndical :

- **DECIDE** la création, à compter du 01 janvier 2017, sur un emploi permanent à temps complet, d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe et d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe.
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **FORMATION GENIE VEGETAL AGENT TERRAIN – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine**

Jean-René RABILLOUD rappelle au comité syndical que Christophe suit depuis septembre 2016, une formation spécialisation génie végétal à la MFR de ANSE. Cette dernière s'est terminée par le biais d'un examen les 15 et 16 juin. Christophe a réussi ce dernier.

Séverine informe le comité syndical que les agents de terrain ont suivi la formation CACES du 03 et 05 juillet 2017, et qu'ils ont réussi cet examen tous les deux. Ils bénéficient désormais tous les deux du CACES pelle et du CACES tracteur.

#### **COURRIER EPORA - Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine**

EPORA a fait parvenir un courrier le 18 mai 2017 au Syndicat des marais, stipulant que l'établissement n'ayant, à ce jour, pas reçu les dotations de l'Etat, il n'était pas en mesure de régler les redevances syndicales. Une réponse précisant que ce non-règlement portait préjudice à notre structure a été rédigée le 15 juin.

Séverine rappelle que l'EPORA est gestionnaire des biens de l'ETAT et par conséquent cet établissement perçoit des dotations de l'ETAT pour pouvoir régler, notamment, les redevances syndicales. Sans ces dotations, l'établissement n'est pas en capacité de régler les redevances syndicales.

Le montant restant dû pour les années 2014, 2015 & 2016 s'élève à 17 339 € TTC.

Les membres du comité souhaitent qu'un courrier soit envoyé aux députées de l'Isère : Mme MEYNIER-MILLEFERT Marjolaine et Mme MOTIN Cendra.

Roland SEIGLE précise que l'Etat perçoit les fermages des agriculteurs, il devrait donc être en capacité de verser les dotations à EPORA pour qu'ils puissent régler les redevances. Cette information sera précisée dans le courrier envoyé aux députées.

**LOGICIEL REDEVANCES SYNDICALES**  
**Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine**

Les avis de paiement concernant les établissements publics devant obligatoirement être envoyés aux différentes structures par le biais de la dématérialisation : CHORUS, pour l'année 2017, et n'ayant pas réussi à trouver les informations nécessaires à la mise en conformité du logiciel avec ce point, une rencontre a été organisée par le biais du maire de SATOLAS et BONCE, Damien MICHALLET, avec la direction du service informatique de la CAPI. Ces derniers vont essayer de trouver une solution pour cette année, afin que la partie du rôle de recouvrement concernant l'envoi dématérialisé des redevances syndicales puissent être géré, le reste du rôle de recouvrement sera envoyé comme habituellement par voie postale. Le rôle sera établi comme habituellement par M FOURNY. Séverine reste en contact avec la direction des services informatiques de la CAPI afin de voir ce qui sera possible ou non. Un point sera réalisé lors du prochain comité syndical si le dossier a évolué.

Séverine précise qu'à priori, Mme SIBELLE est absente, elle n'arrive pas à la joindre. Roger MILLY propose d'en discuter avec Damien MICHALLET afin que ce dossier puisse avancer.

**LITIGE AMANDINE ROUX**  
**Rapporteur Jean-René RABILLOUD**

Le Président informe le comité syndical que le litige avec Amandine ROUX n'est pas clos. Il rappelle qu'Amandine a pris un avocat pour se défendre et qu'elle demande le versement d'indemnités en réparation du préjudice qu'elle a eu suite au non renouvellement de son contrat fin 2015. Courant 2016, le Syndicat des marais a fait appel à Maître VERNE, avocat spécialisé dans la Fonction Publique, pour se défendre. Une première réponse a été rédigée pendant l'été 2016 suite à la rédaction d'une requête d'instance par l'avocat de cet ancien agent.

Le 24 mai dernier, Maître VERNE a contacté la structure pour l'informer qu'un mémoire en réplique avait été établi par l'avocat de Mme ROUX et que certains points nécessitaient une réponse. De ce fait, il a été demandé à Me VERNE de rédiger un mémoire en défense n° 2.

Jean-René RABILLOUD précise que suite aux différentes découvertes, après le départ de cet agent, il est possible que certains faits soient rajoutés au dossier.

Des points seront faits régulièrement sur ce dossier dès réception des différentes informations.

**II – DOSSIERS TECHNICIEN RIVIERES**

**POINTS TRAVAUX**  
**Rapporteur Mathieu**

Mathieu a réalisé le métré du programme hivernal 2016 / 2017 des agents.  
Lionel a réalisé 130 km d'entretien de berges soit un total de 786 km parcourus, toute machine confondue, ce qui représente 800 heures de travail pour la NOREMAT.

Il a débuté son programme de débroussaillage pour la saison estivale.

Christophe a réalisé 16 km de curage, malgré sa formation génie végétal.

Il travaille actuellement sur la restauration de la berge du canal 189, qui est un affluent du SERRIERE, sur la commune de SAINT HILAIRE DE BRENS. Le stagiaire, Logan, est associé à ce chantier.

L'encoche de cette berge a été signalée par une contribuable. Les travaux ont débuté il y a un mois environ.

Le chantier devrait être terminé mi-juillet, dès livraison de la terre végétale. Mathieu présente des photos du chantier.

Roger MILLY précise que de la terre doit être enlevée sur la commune de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL, il propose d'en stocker quelque part pour le Syndicat des marais.

### **PLAN AMENAGEMENT FORESTIER**

Rapporteur Mathieu

Mathieu et Véronique ont travaillé sur le renouvellement du plan d'aménagement forestier pour 2017 – 2027. Un devis a été demandé à l'ONF pour la rédaction de cette étude, le travail de cartographie et de terrain a été réalisé par Mathieu avec un appui de Véronique.

Le devis a été reçu le 03 juillet et s'élève à 19 400 € H.T. Ce devis reste très onéreux par rapport au travail fourni par les deux agents du Syndicat, d'une part, et du fait qu'il ne reste que 8 000 peupliers à l'heure actuelle sur le terrain contre 18 000 en 2005.

Un devis plus détaillé sera demandé à l'ONF et une négociation sera réalisée.

Mathieu précise que lors du comité du 05 juillet, Henri HOURIEZ nous a informé que la commune de ST QUENTIN DE FALLAVIER est passée par COFORET car l'ONF était trop onéreux.

A la demande des délégués présents, Mathieu prendra contact avec COFORET pour obtenir de plus amples informations. A priori, le Syndicat des marais, exploitant des peupliers, serait dans l'obligation de passer l'ONF. D'autre part, il doit se renseigner auprès de la préfecture afin de savoir si le Syndicat des marais est soumis ou non au code forestier.

Mathieu prendra également contact avec l'Association des communes forestières afin d'obtenir de plus amples informations.

Roger MILLY souhaite savoir pourquoi le Syndicat est passé de 18 000 peupliers à 8 000.

Roland SEIGLE précise que la non replantation des peupliers sur le mandat précédent s'explique par deux phénomènes :

- La dépréciation des peupliers
- La mise en place des subventionnements sur la plantation de haies bocagères.

### **III - DOSSIERS CHARGEE DE PROJETS**

#### **LOCAUX**

Rapporteurs Véronique & Séverine

##### 1 – Electricité - Eau

L'électricité et l'eau ont été installées dans les nouveaux locaux. Une rencontre a eu lieu avec les voisins le 8 juin, en présence de Jean-René RABILLOUD, Roger MILLY et Raymond CONTASSOT, concernant les réseaux d'eau et d'électricité.

Afin de limiter leurs coûts financiers, ces derniers ont proposé de prendre à leur charge, la pose d'un compteur tarif bleu pour le Syndicat des marais, afin de pouvoir récupérer le compteur tarif jaune pour leur entreprise. Pour le Syndicat des marais, un compteur tarif bleu serait suffisant.

Des devis sont en cours. Ils doivent nous tenir informé.

Concernant le réseau d'eau, ils souhaitent faire installer une nourrice avant le compteur général afin de permettre d'installer trois compteurs d'eau autonomes.

Une convention sera établie entre eux et le syndicat des marais pour ces travaux. Véronique s'est renseigné, il est plus judicieux de faire enregistrer cet acte par un notaire.

Le nettoyage de l'atelier, des sanitaires et des vestiaires a été réalisé. Les agents de terrain peuvent aménager dans un local propre d'ici fin juillet. Lionel a réalisé une rambarde de sécurité autour de la fosse dans lequel sera stockée la cuve à fioul.

Les protections, pour sécuriser les fosses, ont été réalisées en chêne, elles doivent être livrées dans les prochains jours. Séverine précise qu'il manque quelques protections en chêne, car il manque des dalles en fer, initialement prévues sur la première fosse. La société nous fera un nouveau devis pour les 3 ou 4 mètres linéaires manquants.

La déclaration préalable de travaux a été déposée à la mairie de BOURGOIN-JALLIEU le 23 juin 2017.

## 2 – Subvention

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que les aménagements intérieurs des nouveaux locaux sont estimés à 114 529 € H.T. A ce titre, le Syndicat des marais peut demander une aide au Département afin de réaliser les travaux.

Le Territoire Porte des Alpes aide les collectivités par une dotation territoriale. Un dossier est à compléter et à envoyer au plus tard le 1<sup>er</sup> août à la Maison Départementale de BOURGOIN-JALLIEU. Les thématiques subventionnables en ce qui concerne le concerne le Syndicat des Marais font partie de la thématique 1.4 Autres bâtiments non productifs de revenus (construction et/ou rénovation des autres bâtiments communaux ou intercommunaux). Le plafond des subventions est de 30 000€ avec un seuil minimal de 20 000€ pour un EPCI.

L'attribution de l'aide départementale ne pourra se faire que si aucune notification n'a été réalisée ni aucun chantier commencé. Une demande d'autorisation anticipée peut accompagner la demande.

Question : Est-il judicieux de demander cette subvention et donc de perdre le marché puisque nous ne pourrions pas le notifier dans les temps ? Nous serons donc dans l'obligation de repasser un marché.

Les membres du comité syndical, lors de la séance du 05 juillet, ont proposé de notifier le marché à l'entreprise et de démarrer les travaux au plus vite afin de valoriser le bâtiment. Véronique précise que la vente des locaux actuels sur MOZAS et sur l'avenue du parc devrait rembourser le prêt réalisé pour les travaux.

En parallèle, les délégués proposent qu'une demande de subvention, pour la sécurisation des locaux, soit demandée.

## 3 – Crédit – Délibération n° 13/2017

N'ayant pas l'avis du comité syndical sur la demande de subvention et n'ayant pas notifié le marché à l'intéressé, Véronique n'a actuellement pas fait la demande de crédit auprès de la caisse d'épargne, comme indiqué lors du comité syndical de mai.

Elle a repris contact avec la banque qui a fait une proposition encore plus intéressante puisque les intérêts ne s'élèvent plus à 0.85% mais à 0.76%.

Il est donc proposé de prendre une délibération pour ce nouveau crédit.

Après délibération,

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des différentes propositions,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :**

Pour financer les travaux d'aménagement des nouveaux locaux situés 22 Petite Rue Porte Petite Rue Plaine à BOURGOIN-JALLIEU, le Syndicat des marais contracte un Crédit Relais auprès de la Caisse d'Epargne pour la somme de 120 000€ (cent-vingt-mille euros), dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

- ↻ Montant : 120 000€
- ↻ Durée : 3 ans
- ↻ Taux fixe : 0.76%
- ↻ Versement des fonds sous trois mois
- ↻ Périodicité de remboursement des échéances : trimestrielle
- ↻ Amortissement in fine
- ↻ Base de calcul : 30/360 en taux fixe
- ↻ Frais de dossier : 200€
- ↻ Remboursement anticipé : Total ou partiel, possible à tout moment et **sans indemnité**

**ARTICLE 2 :**

Monsieur Jean-René RABILLOUD, Président, est autorisé à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues dans le contrat.

**4 – Vente de MOZAS**

Une délibération ayant déjà été prise courant 2016, pour la vente des locaux de MOZAS et de l'avenue du parc, aucune délibération ne sera reprise ce jour concernant cette vente.

Véronique précise que France Domaine a estimé les locaux de MOZAS à 50 000€ et l'agence immobilière entre 100 000 et 115 000€.

Les délégués souhaitent que les personnes intéressées par ce local et ce terrain fassent des propositions, le comité syndical étudiera les différentes propositions avant de prendre une décision. La commune de BOURGOIN-JALLIEU sera informée de la mise en vente de cette parcelle.

Une visite des locaux, après déménagement des agents de terrain, sera organisée avec les membres du comité.

Jean-René précise qu'un nettoyage des extérieurs sera réalisé avant la vente.



## **PROPOSITION ACHAT D'UN CANAL**

Rapporteur Véronique

Véronique rappelle au comité syndical, la requête de M BOUVERY, qui, il y a quelques mois, souhaitait acquérir un bout de canal sur la commune de la VERPILLIERE, situé à proximité de sa maison car ce dernier n'était pas entretenu. Le comité syndical avait refusé cette requête.

A ce jour, ce monsieur sollicite de nouveau le syndicat afin d'acheter tout le canal, pour, a priori, le combler.

Véronique précise que les agents ne peuvent pas entretenir toute la zone, des murs et clôtures ayant été construit à ras le canal et empêchant le passage des engins.

Jean-René RABILLOUD précise que la commune a émis un avis défavorable à cette demande.

Les membres du comité ont refusé cette requête, lors de la dernière séance et ont souhaité que le courrier précise que le Syndicat a la possibilité de demander à tous les propriétaires d'ôter leurs constructions (murs, terrasses, clôtures, ...) situées à moins de 6 mètres du canal afin de pouvoir en effectuer l'entretien, au titre de la servitude de passage. Les délégués présents valident la proposition du 05 juillet. Cette requête sera donc refusée.

Véronique présente un deuxième point concernant la commune de LA VERPILLIERE. Le bureau d'étude HB Consulting étudie la réalisation d'aménagements le long d'un fossé, où se trouvent actuellement des jardins familiaux. Les jardins familiaux devraient être déplacés, pour permettre la construction d'habitats collectifs, le Syndicat des marais est propriétaire le long du fossé. De ce fait, le bureau d'étude nous sollicite pour obtenir une autorisation de circulation sur notre propriété. L'entretien du fossé par nos agents restant possible et même favorisé. Véronique présente un plan des lieux aux délégués.

Véronique précise que la commune a émis un avis favorable à ce projet.

Raymond CONTASSOT précise qu'il faut impérativement que l'autorisation de circulation soit réalisée sous condition de la création d'un syndicat de copropriété qui effectuera l'entretien le long des habitations. Si, il y avait éventuellement un refus du service instructeur ou de la mairie, le Syndicat refuserait l'autorisation de circulation.

## **RENCONTRE AVEC M LE SOUS PREFET**

Rapporteurs Jean-René RABILLOUD, Raymond CONTASSOT & Véronique

Jean-René RABILLOUD, Raymond CONTASSOT, Véronique, Mathieu et Séverine ont rencontré le sous-préfet le 13 juin, sur deux sujets :

- Concernant la caducité ou non de la Déclaration d'Intérêt Général du Syndicat (D.I.G.) : le sous-préfet n'a pas pu répondre le jour de la réunion, les services de la sous-préfecture font des recherches et devraient nous apporter une réponse d'ici fin juillet.

Cette D.I.G nous permettant de percevoir la redevance syndicale, la réponse du sous-préfet sur la question ci-dessus nous indiquera si le Syndicat pourra percevoir ou non la redevance sur 2017.

- Le deuxième point concerne la mise en place de la GEMAPI au 01 janvier 2018. Sur invitation du Syndicat des marais de MORESTEL, le Syndicat des marais de BOURGOIN-JALLIEU a participé à une réunion de présentation de la GEMAPI par un bureau d'étude. Cette réunion a soulevé un certain nombre de questions.

Le retour sera également fin juillet, puisque le sous-préfet n'a pas été en capacité de nous répondre.

De ce fait, nous avons pris contact avec un juriste afin qu'il nous indique les options qui s'offrent au Syndicat entre 2018 et 2020. D'autre part, nous avons rendez-vous avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et le SMABB dans les prochaines semaines.

Véronique rappelle que la compétence GEMAPI revient aux communes qui délèguent obligatoirement aux communautés de communes qui peuvent, à leur tour, éventuellement déléguer à l'E.P.A.G.E.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Dans le cadre de la renaturation de la Bourbre, le SMABB a besoin de faire réaliser des sondages techniques de 4 mètres de profond, le long de la Bourbre, en rive gauche, entre les méandres de VILLEFONTAINE et CHAMAGNIEU. Une quinzaine de sondages seront répartis entre ses deux communes. Pour des raisons de simplification des démarches, il est proposé de réaliser ces sondages sur la propriété du Syndicat, courant septembre 2017.

Véronique et Mathieu ont émis quelques recommandations lors de la rencontre avec M BATAILLE :

- Réalisation des sondages de préférence le long des chemins afin d'éviter de toucher les peupliers
- Aucune action sur les berges pour éviter les brèches
- Rebouchage après réalisation des sondages
- Récupération des données afin que le syndicat ait connaissance des résultats de l'étude
- Le syndicat devra être associé aux travaux et effectuera une visite de terrain avec l'entreprise qui réalisera les sondages.

Délibéré en Séance, les jours, mois, ans susdits.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h15.

**Jean-René RABILLOUD,**

**Président**

